Championnats d'Europe de gymnastique artistique féminine (seniors)

du 2 au 5 mai 2024 à Rimini (ITA)

Concept de sélection et de préparation

1. Directives internationales

1.1. Participant.e.s

- 1 chef.fe de délégation
- Equipe féminine
  ⇒ max. 2 entraîneurs
  ⇒ max. 5 gymnastes
- 1 médecin
- 1 physiothérapeute
- 2 juges

La taille et la composition définitives de la délégation sont fixées par le comité de sélection d'entente avec le chef de la mission olympique, lui-même chef de délégation.

1.2. Fréquence des championnats d'Europe (seniors)

Années impaires

- Concours individuels, GAM/GAF ensemble (seniors)

Années paires

- Concours par équipes et individuels séparés GAM et GAF (seniors et juniors)

1.3. Conditions d'admission, limites, prescriptions (seniors)

- Les Championnats d'Europe 2024 de gymnastique artistique sont qualificatifs pour le concours général aux Jeux Olympiques 2024. La meilleure généraliste européenne (une place de quota) peut se qualifier pour les JO.
- 5 gymnastes max. par pays sont admises.
- La compétition comporte le concours de qualification (CI), y compris note d'équipe (CIV), la finale du concours général (CII) et les finales par engin (CIII).
- Au CI, 4 gymnastes max. (équipe) par pays peuvent travailler à chaque engin.
- Les trois meilleures notes à chaque engin sont additionnées pour donner le nombre de points total de l'équipe à cet engin (5-4-3).
- Les 24 meilleures généralistes (max. 2 par pays) issues du CI se qualifient pour le CII.
- Les 8 meilleures athlètes (max. 2 par pays) issues du CI se qualifient pour le CIII.
- Catégories d'âge : GAF = dès 16 ans (nées à partir de 2008)

2. Objectifs de la fédération

2.1. Objectifs concrets pour les CE 2024

Equipe

- Top 12

Concours général

- Top 24

Finales par engin

-

3. Sélection

3.1. Conditions

- Les athlètes qui font partie du cadre national (A, B, C) ou du cadre national M18 2024, et également les athlètes admises par la commission de sélection sur demande (annonce au concours de sélection) des régions.
- Seules les athlètes ayant reconnu et mettant en œuvre les principes éthiques du sport peuvent être proposées pour être sélectionnées.
- Posséder un passeport suisse.
- Posséder une licence FSG 2024.

3.2. Décision définitive de sélection

La décision définitive de sélection incombe à la commission de sélection.

3.3. Période de sélection et de compétition, pondération

Toutes les compétitions définies par la FSG ayant lieu durant la période suivante servent à juger et à motiver la décision de la commission de sélection.

Période de sélection : **21.03.2024 – 23.03.2024**

En principe, chaque athlète dispute deux concours de sélection. Les résultats des concours de sélection ont la même valeur.

3.4. Critères de sélection

Principe :

1ère sélection	Concours de sélection	Macolin	21.03.2024, 12h
2e sélection	Coucours de sélection	Macolin	23.03.2024, 14h

La commission de sélection peut tenir compte des athlètes suivantes pour le processus de sélection :

1. athlètes de l'équipe pouvant garantir le meilleur résultat d'équipe selon le format actuel des CE
2. dans chaque cas, se qualifient automatiquement les généralistes dont la moyenne de points des deux concours de sélection est d'au moins 50.00 points

Critères principaux :

Les critères suivants sont pris en compte dans le processus de sélection en vue d'une décision :

- le potentiel technique,
- la stabilité,
- l'engagement,
- l'état de santé.

Critères supplémentaires :

- le jugement des entraînements,
- la courbe de forme,
- le potentiel de résultats.

3.5. Processus de sélection

Au terme de la 2e sélection,

- 5 gymnastes sont sélectionnées pour l'équipe, et
- 2 gymnastes sont désignées comme réserves (PIC sans CE).

3.6. Préparation immédiate avant la compétition (PIC)

Candidates

L'équipe des CE (cinq gymnastes), y compris les deux réserves, disputent la préparation immédiate avant le CE (PIC)) ensemble au centre de la fédération de Macolin. Les préparatifs s'étalent du 15 au 20 et du 22 au 27 avril 2024. Un programme hebdomadaire établi par Frank Kistler, de concert avec l'entraîneur responsable de la région, est prévu entre la dernière sélection et la PIC pour les gymnastes des CE qui s'entraînent de manière décentralisée. L'entraîneur personnel veille à ce que les gymnastes s'appliquent à mettre en œuvre le contenu de l'entraînement et informe au moins deux fois par semaine Frank Kistler sur le niveau des entraînements.

3.7. Clause médicale

Les athlètes ayant un potentiel élevé avéré et de réelles chances de décrocher un diplôme ou des médailles ou de disputer la finale du concours général peuvent faire l'objet d'une disposition spéciale pour raisons médicales.
La preuve médicale doit être fournie immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure, afin que cela puisse être vérifié lors d'une éventuelle demande de sélection.

3.8. Commission de sélection

David Huser, chef de la mission olympique (présidence avec voix décisive)
Frank Kistler, entraîneur national GAF
Christine Frauenknecht, cheffe des juges GAF

Interlocuteur avec Swiss Olympic : David Huser, chef de la mission olympique

La commission de sélection désigne les gymnastes en se fondant sur les critères définis (art. 3.1 ff.). La décision concernant le travail aux différents engins intervient ultérieurement et peut changer jusqu'à 24h avant la compétition. La décision est définitive (cf. art. 3.2). Seule une blessure, une baisse de forme ou autre raison majeure peut motiver un retournement de situation.

4. Communication

• Le concept de sélection est envoyé et publié après approbation du secrétariat MO.
• La séance de la commission de sélection et la décision sont prévues le 23 mars 2024 à 17h.
• La décision est prévue d'être communiquée aux athlètes (également au non sélectionnées) le 25 mars 2024 à midi.
• La communication publique de la sélection intervient en dernier lieu, le même jour.

5. Dates à retenir

5.1. Dates de sélection

Inscription définitive à EG	11 janvier 2024?
Détermination équipe CE (+2 réserves)	25 mars 2024?
Détermination équipe CE avec engins	26 mars 2024?
Détermination horaires	suite à l'entraînement sur le podium, voire avant remise ordre de passage définitif (24h avant le CI) à EG

6. Divers

Toute modification ou adaptation pour cause de changement de situation est annoncée par le comité de sélection en temps voulu.

Aarau, le 20. März 2024

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE
Division de la mission olympique

David Huser
Chef de la mission olympique

Attn :
Swiss Olympic (M. Bonny)
Direction FSG
Athlètes CR-E/CR
Comité de sélection
Equipe des entraîneurs
Entraîneurs personnels des athlètes
Instances responsables et entraîneurs chefs CRP/CCG GAF
Chef du secteur communication FSG
Rédactrice en chef revue officielle FSG
Team manager GAM/GAF